



GÉRER LES RISQUES EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de droit de préemption

COMPÉTENCES ACQUISES

Mettre en œuvre une procédure d'exercice du droit de préemption urbain

PROGRAMME

Gérer les risques en matière de droit de préemption urbain

Maîtriser les délais d'exercice du droit de préemption

- Identifier les possibilités ouvertes par la loi ALUR et ses décrets d'application concernant le droit de visite du bien et la demande de pièces complémentaires
- Expliciter les risques liés à l'exercice de ces nouveaux droits
- Définir les implications pratiques des nouvelles modalités de transfert de propriété du bien préempté

Sécuriser la procédure d'exercice du droit de préemption

- Les consultations et notifications obligatoires dans le délai d'exercice du droit
- Sécuriser les procédures de délégation de l'exercice du droit
- Motiver correctement une décision de préemption
- Identifier les points de vigilance (illégalités externes et internes) et comprendre le contentieux (de la légalité et de la responsabilité) relatif à ces décisions

Exercice d'application : rédaction d'une décision de préemption en veillant tout particulièrement aux motifs

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8972355

Durée :
0,6 jour - 4 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 490 € HT
Collectivité : 490 € NET